

MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
59, rue de l'Hôtel-de-Ville
L'Ascension (Québec) J0T 1W0
Tél. : (819) 275-3027 Téléc. : (819) 275-3489



L'Ascension, mardi le 27 mai 2014

Préoccupations sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

Monsieur le Président Louis Gilles Francoeur, Madame la Commissaire Michèle Goyer,
Monsieur le Commissaire Joseph Zayed,

La municipalité de L'Ascension désire émettre ses préoccupations concernant l'exploration et l'exploitation uranifère, dans le cadre des audiences publiques sur la filière uranifère au Québec du Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE).

Suite à diverses lectures de rapports, d'études et de commentaires sur le sujet, voici les préoccupations qui nous animent.

L'une des premières préoccupations qui est relatée dans l'étude de septembre 2013, faite par l'Institut national de la santé publique : « Les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers », c'est qu'il y a un manque d'études sur le sujet et de ce fait l'ampleur des risques et des impacts ne peuvent être quantifiés à leurs juste valeur.

Ce qui nous fait dire qu'avant que le gouvernement du Québec n'autorise l'exploitation de nouveaux gisements d'uranium, études et rapports devront être réalisés pour bien cerner les risques et impacts et voir les solutions qui se présentent pour éliminer ceux-ci. L'état des finances gouvernementales du Québec nous porte à croire qu'il sera difficile pour un seul état d'élaborer toute ces études et qu'il faudra attendre encore plusieurs années pour y voir des études internationales cerner toute la problématique reliée à l'exploitation de l'uranium. Malgré tout le respect et la confiance que nous avons envers le BAPE, nous croyons que suite à l'évaluation faite par ce dernier, le Québec ne pourra aller de l'avant dans l'exploitation de l'uranium, vu la dangerosité des résidus et déchets que ce type d'exploitation engendre et dû au manque de données et solutions pour contrer les effets néfaste de la radioactivité.

Nos lectures nous ont informés sur le grand volume de déchets, principalement sous forme de résidus miniers que l'exploitation uranifère génère. Elles nous ont aussi informés que ces résidus contiennent de la radioactivité et seront radioactifs sur une échelle de milliers d'années. Deux types de résidus peuvent être générés par l'extraction de l'uranium, de grande quantité d'eau chargée de produits chimiques et radioactifs et des résidus sous forme de grains de sable, eux aussi radioactifs.

Plusieurs craintes concernant les résidus miniers uranifères nous animent. La première est la gestion des eaux contaminées. Existe-t-il un processus de décontamination de la radiation et des produits chimiques dans l'eau? Si la seule solution est l'entreposage à très long terme (milliers d'années), quel type de technologie peut permettre la rétention de ces eaux contaminées sur des milliers d'années. Selon nous, il n'y a aucune technologie valide sur une aussi longue période, pour assurer la rétention sécuritaire de ces eaux contaminées. Alors, comment s'assurer que par exemple, dans mille ans, le gouvernement aura la capacité financière de refaire les travaux nécessaires à la rétention sécuritaire de ces eaux usées? Si nous considérons les milliers d'années de radioactivité des résidus, est-ce que les redevances minières sont suffisantes pour assurer le suivi, la gestion et le contrôle de ces systèmes de rétention et de contention? Nous croyons aussi qu'il est impossible de garantir à 100% que des incidents ne puissent arriver, sur une échelle de milliers d'années. Alors, s'il y a fuite de ces bassins de rétention, jusqu'où la contamination pourra se propager à travers les sols, les cours d'eau et la nappe phréatique ?

La seconde, est la gestion des résidus sous forme de sable comportant des radionucléides. Est-ce qu'il existe une méthode d'éradication de la radioactivité dans ce type de matériel? Si les résidus ne peuvent ou ne sont pas irradiés de la radioactivité, est-ce qu'ils seront entreposés à l'air libre? Si c'est le cas, les vents et la pluie pourront transporter ces résidus, alors quelle zone est susceptible d'être contaminée ? Comment cette zone va-t-elle être délimitée? Clôtures ou simples affiches de danger? Comment faire pour empêcher la faune de pénétrer dans ces zones? Nous croyons qu'il est impossible d'empêcher la faune de pénétrer ces zones, alors il y aura une possible contamination de celle-ci par les radionucléides présents dans les résidus. Un effet de vase communiquant dans la chaîne alimentaire sera donc introduite et ce sur des milliers d'années. La même question se pose avec ce type de résidus radioactifs, est-ce que les redevances minières sont suffisantes pour assurer le suivi, la gestion et le contrôle de ces systèmes de rétention et de contention par le gouvernement sur des milliers d'années?

Notre région, de lacs, de rivières et de forêts avec une faune abondante possède beaucoup d'infrastructures récréotouristiques de chasse et de pêche (pourvoiries, ZECS et Réserves). Alors, nous nous demandons qui sera intéressé à chasser et à pêcher sur un territoire où la faune serait contaminée radiologiquement? Nous nous interrogeons aussi sur la certification des territoires forestiers (FSC, CSA ou SFI). Est-ce que si une partie de ces territoires se voit contaminée radiologiquement, y aura-t-il une incidence sur la certification du bois? Sans compter que nous avons constaté que certaines populations qui doivent vivre avec des mines d'uranium, ont une carte de leur territoire indiquant les endroits à éviter, des endroits de passage et les endroits où il est sécuritaire d'y vivre. Qu'arrivera-t-il de la perception des touristes face à une région où des zones contaminées par des radionucléides pourront s'y trouver? Nous craignons que plusieurs rayent de leur destination une région, de par le fait qu'ils pourraient être en contact avec des radionucléides.

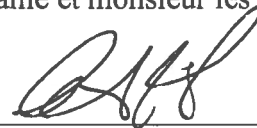
Finalement, nous nous questionnons sur l'acceptabilité sociale de ce type de minerai. L'utilisation principale de l'uranium est de deux types, majoritairement à des fins énergétiques et en second lieu à des fins militaires. Le Québec a sorti de sa production énergétique l'énergie nucléaire, donc l'exploitation uranifère n'est pas pour combler notre besoin d'indépendance énergétique. De plus, la tendance mondiale dans la production énergétique nucléaire est à la baisse due aux forts risques que représentent les centrales nucléaires. Nous savons que suite à un incident nucléaire, les répercussions dépassent bien souvent les limites territoriales d'un pays, que de ce fait, malgré que le Québec n'exploite plus de centrale nucléaire, il pourrait être victime des répercussions d'un accident nucléaire. Donc est-ce que la population québécoise est prête à fournir de l'uranium qui pourrait l'affecter suite à un accident nucléaire? Que dire de l'utilisation militaire de l'uranium, nous sommes convaincus que la population du Québec est

majoritairement contre toute utilisation de l'uranium à des fins militaires. Donc, doit-on être producteur d'uranium, sachant que la population est majoritairement et fortement contre l'utilisation de ce produit.

L'insuffisance de données scientifiques sur les impacts et risques sur l'environnement et la santé, sur une matière qui gardera ses propriétés radioactives pendant des milliers d'années, nous porte à croire que l'exploitation de l'uranium comporte trop de risques sur une période de temps tellement longue, que nous trouvons injustifié qu'un gouvernement prenne la décision d'aller de l'avant dans l'exploitation de l'uranium, sans avoir toutes les données nécessaires sur son impact, et qui pourrait avoir des conséquences irréversibles sur les générations futures. Est-ce que les retombées économiques de mine d'uranium sont assez importantes par rapport aux risques à encourir à très long terme ? Est-ce que les retombées économiques sont suffisantes pour compenser le contrôle et le suivi nécessaire des installations de confinement et de rétention des contaminants et permettre la réfection ou la construction de nouvelles installations de rétention et de confinement des produits miniers radioactifs et ce, sur les milliers d'années?

En conclusion, nous croyons que la filière uranifère contrevient à plusieurs principes de la Loi sur le Développement durable. Entre autre, aux principes « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. L'étude de l'INSP rapporte qu'il y a incidence sur la santé des populations vivant à proximité de mine d'uranium. Il y a aussi le principe de l'« **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales, qui est touché. Nous croyons que de laisser aux générations futures des résidus contaminés de radionucléides et ce pour des milliers d'années, contrevient à ce principe. Et finalement, le principe « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale y est aussi enfreint. De part le coût de traitement pour en arriver aux produits finaux et de part la gestion sur des milliers d'années des résidus miniers, nous croyons que la filière de l'uranium ne respecte pas ce principe. Le coût de l'uranium est à son plus bas depuis les dernières années. Nous croyons que son prix est loin de refléter la valeur de l'ensemble des coûts de sa conception, au coût de gestion des résidus d'uranium et finalement au coût de la gestion de ce produit, une fois sa qualité énergétique épuisée. Et même si le prix augmentait à des valeurs supérieures au meilleur prix du marché connu jusqu'à maintenant, nous croyons que nous sommes loin des coûts que ce minerai occasionne dû à la gestion de ces résidus et de ces déchets et ce sur des milliers d'années.

Merci de votre attention et veuillez agréer Monsieur le Président, madame et monsieur les commissaires, l'expression de nos sentiments distingués.



Christian Pilon,
Service d'urbanisme,
Au nom du conseil de la
municipalité de
L'Ascension

